

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Le *Constitutionnel*, qui hante quelquefois nos églises ne fût ce que pour y surveiller les ténébreux complots du porche et de la sacristie, à lui, non sans effroi, l'affiche suivante, apposée au portail de l'église St. Merry :

APPARITION DE LA T. S. VIERGE

A deux petits Bergers,

Sur la montagne de la Sallette, canton de Corps, diocèse de Grenoble.

Guérison miraculeuse d'une femme infirme depuis 23 ans,

Accompagnée des lettres de Mgr. l'évêque de Gap, et de M. l'abbé

Chabrand, grand-vicaire, etc., etc., sur ces miracles,

Avec belles gravures représentant :

1^o. l'Apparition ; 2^o. la Guérison ; 3^o. la Bénédiction des biens de la terre,

Avec prière par Mgr. l'Archevêque de Paris.

“ Le tout, approuvé par le prélat, poursuit le *Constitutionnel*, se distribue à la porte de l'église St. Merry. C'est la marchande de bénitiers et de chapelets qui est chargée de la vente. On nous demande s'il ne serait pas convenable de faire distribuer à MM. les députés un exemplaire de cet ouvrage édifiant, en même tems qu'on leur distribuera le projet de loi annoncé sur l'instruction publique. Il importe, en effet, que l'on connaisse ce qu'on peut attendre des hommes qui demandent avec tant d'ardeur la liberté de l'enseignement.”

Nous ne demanderons pas à ce vigilant et chatouilleux défenseur de la foi s'il est bien certain que Mgr. l'Archevêque de Paris ait approuvé cette publication. Mais nous lui serions fort obligés de nous dire ce qu'il y a de commun entre la liberté d'enseignement et la petite industrie d'une marchande de bénitiers, entre le projet de loi sur l'instruction secondaire et une affiche de fabricant d'images, entre l'enseignement catholique et les récits de quelques faits extraordinaires sur lesquels l'autorité ecclésiastique n'a pu encore prononcer. Il faut en vérité que le *Constitutionnel* se trouve réduit à une grande disette d'objections, pour n'avoir que de pareilles pauvretés à signaler à la chambre contre le clergé et contre les hommes qui demandent l'accomplissement d'une promesse de la charte. *Ami de la Religion.*

— Une édifiante cérémonie a eu lieu le 5 avril dans l'église de l'hôpital de Périgueux.

Après une retraite donnée par M. le curé et par M. l'aumônier, un très-grand nombre de soldats du régiment se sont approchés avec recueillement de la table sainte. Plusieurs d'entre eux ont fait leur première communion.

Un grand nombre de fidèles assistaient à cette pieuse solennité. *Id.*

— L'auteur de la lettre suivante est abonné au *Constitutionnel*, et c'est à ce journal qu'il s'était d'abord adressé. Nos lecteurs comprendront facilement pourquoi sa demande n'a pas été écoutée. Il nous permettra même de lui dire qu'il y avait quelque naïveté à la faire.

Monsieur le Rédacteur,

“ Au milieu des scènes de désordre qui ont affligé le département de l'Indre, on est heureux de rencontrer de nobles cœurs, capables du plus généreux dévouement. Je crois donc remplir un devoir en vous faisant connaître la belle conduite de M. Jurquet, curé de Villedieu, au courage duquel la population de cette ville doit peut-être son salut. Ce digne ecclésiastique, seul au milieu de plus de deux cents forcenés armés de fourches, de haches, de marteaux et de bâtons, toujours prêts à le frapper, n'a cessé, durant tout un long et affreux tumulte, de chercher, au péril de sa vie, à calmer leur fureur. Grâce à ses pieuses et touchantes exhortations, le château de M. Masson, celui de Chamousseau, plusieurs autres propriétés n'ont point été incendiés après le pillage, et un grand nombre de maisons de la ville ont été entièrement préservées. Qu'on se présente un homme animé d'un saint zèle, entouré d'une foule ivre de vin et de colère, n'ayant d'autres armes que d'évangéliques paroles, et parvenant néanmoins à se faire écouter et respecter. Après d'aussi éminents services rendus à toute une population, ce respectable pasteur semble vouloir se dérober à l'expression de la reconnaissance de ceux qu'il a sauvés. “ Je n'ai fait que mon devoir, dit-il ; aujourd'hui tout est calme, il ne reste plus qu'un sincère repentir, mais qui ne délivre point de l'infortune tant de familles dont les chefs sont sous la main de la justice. De là des misères en grand nombre et peu de ressources ; triste situation pour un pauvre curé comme moi ! Eh bien ! oubliez le mal, faites-le bien, aidez-moi à secourir ceux qui souffrent. ” Touchantes et pieuses paroles, inspirées par celui dont M. Jurquet s'est montré le digne ministre.”

“ Ces détails, qui m'ont été donnés par des personnes de ma famille qui habitent Villedieu, méritent la publicité. Vous penserez comme moi, Monsieur le Rédacteur, et vous les insérerez dans les colonnes de votre journal.”

“ J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SAINT-ANGE,

“ propriétaire aux Basses-Loges, près Fontainebleau.”

— On lit dans la *Gazette du Midi* du 6 avril :

“ M. Combalot a terminé hier la station du Carême, dans l'église de la Trinité, en faisant à ses nombreux auditeurs les adieux les plus touchants et les plus chaleureux. Cet orateur sacré, remarquable à tant de titres, a vivement impressionné son auditoire, et il a dignement terminé sa brillante improvisation en manifestant avec énergie le regret de ne pouvoir assister à la réception que la catholique Marseille aura le bonheur de faire bientôt à O'Connell, ce robuste chrétien des tems modernes, pour nous servir des propres expressions de l'orateur.”

SUISSE.

— Les abbés de Wettingen et de Muri, le chapitre de Rheinau et toutes les corporations monastiques et religieuses du canton de Thurgovie, viennent, indépendamment de la circulaire adressée par le premier de ces prélats aux vingt-deux cantons, de transmettre au directeur fédéral, à l'adresse de la prochaine diète, une supplique collective, demandant, d'une part, le rétablissement des monastères supprimés, et de l'autre, l'émancipation de toutes les institutions monastiques et corporations religieuses de la tutelle de l'Etat. — C'est donc en vain que le radicalisme suisse avait espéré d'étouffer cette question de la garantie si formellement accordée par l'art. 12 du pacte fédéral, sous le poids du *conclusum* de 12 votes, qui en ordonnait l'élimination officielle des *Tractanda* ; chaque année elle se représentera sous la forme de pétitions qu'il ne dépend pas du vorort de ne pas accueillir, comme organe intermédiaire et obligé entre les pétitionnaires et une autorité supérieure à la sienne. Il faut donc que sous cette forme de pétitions la question des monastères soit annuellement soumise aux délibérations de la diète ; car les catholiques ne s'en départiront jamais, et tôt ou tard, on peut le prévoir, leur cause triomphera au sein de la diète, puisqu'il ne faudrait que quelqu'un de ces revirements de politique cantonale si fréquents en Suisse pour faire passer de leur côté la majorité fédérale.

PRUSSE.

Apostasie d'un gouvernement protestant. — Une lettre insérée dans un journal d'Amsterdam, et écrite de Java, contient une nouvelle qui a excitée une indignation générale. “ Le traité conclu après la guerre avec Diesso-Négoro, dit cette lettre, contient mot à mot la clause suivante : *En outre, le gouvernement des Pays-Bas s'oblige solennellement à entraver et à empêcher, par tous les moyens dont il pourra disposer, la propagation de la religion chrétienne dans l'île de Java.*”

Si on pense avec quelle violence le gouvernement hollandais poursuit les journaux qui révèlent ses iniquités, on sera bien convaincu que le journal qui a avancé ce fait, n'eût jamais osé donner une telle nouvelle, s'il n'avait les preuves en main. D'ailleurs, doit-on s'étonner de cet acte d'apostasie de la part du gouvernement qui, à l'exclusion de toutes les autres nations chrétiennes, n'est reçu dans le Japon qu'à des conditions qui équivalent pour ses envoyés, et par conséquent pour lui-même, à une abjuration formelle du christianisme ? Et cependant le gouvernement hollandais est connu pour son attachement fanatique au protestantisme ; mais apparemment il reconnaît qu'on peut être protestant sans être chrétien.

ÉTATS-UNIS.

Nouvel établissement catholique. — La ville de Charleston avait été privée jusqu'à présent d'un établissement qui pût offrir tout à la fois, avec les avantages d'une éducation complète, les garanties religieuses que l'on doit chercher avant tout. Cette lacune vient d'être comblée. Une maison vient d'être ouverte à Charleston, avait l'autorisation de Mgr. Reynolds, par trois ecclésiastiques distingués. Cet établissement n'aura d'abord que des externes ; mais nous espérons que plus tard il pourra se mettre sur le même pied que tant d'autres établissements catholiques qui ont eu, eux aussi, de bien humbles commencements, et qui sont si florissants aujourd'hui.

Propagateur Catholique.

— Le 14 février est décédé à Frédéric, Maryland, le Révd P. J. Lucas de la Société de Jésus. Né dans le diocèse de Rennes en France, M. Lucas était venu jeune en Amérique, et avait exercé pendant longtemps le ministère comme Prêtre séculier, dans le diocèse de Richmond, alors administré par l'Archevêque de Baltimore, et à Washington. Après avoir passé un grand nombre d'années dans différents postes où il s'était concilié le respect et l'affection de tous, il s'était déterminé à entrer chez les Jésuites, et avait passé plusieurs années soit comme professeur, au collège de Georgetown, soit comme Missionnaire, dans le Maryland et la Pennsylvanie. Sa perte a été l'objet de vifs regrets de la part de tous ceux qui l'avaient connu.

Idem.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

— Nous avons annoncé dans notre dernier numéro qu'un homme s'était jeté à l'eau dans un état d'ivresse ; comme c'est un exemple terrible de la punition que Dieu fait des ivrognes, nous allons donner ici le rapport de la *Revue*, qui est plus détaillé :

“ *Suites funestes de l'intempérance.* — Le bateau-à-vapeur le *St. Louis*, a été le théâtre d'une de ces scènes affreuses, que Dieu permet de tems à autre, pour montrer aux hommes, les dangers de la mauvaise conduite, de la débauche, de l'intempérance, de ce vice hideux, le père de tous les autres vices. Le *St. Louis* se trouvait vis-à-vis Varennes, un homme ivre, du nom d'Augustin Lebeau (de la paroisse de St. Cuthbert), dormait sur le pont. Tout à coup, il s'éveille, regarde autour de lui, en cherchant son habit qui ne se trouve pas sous sa main ; furieux il se prend à jurer, blasphémer contre Dieu, la Ste. Vierge et les Saints ; il menace de battre tout le monde, de tout détruire autour de lui. Le capitaine du vaisseau et l'équipage rassemblé par-